

Construction et rénovation de bâtiment



Construction et rénovation de bâtiments

Les entreprises du secteur du bâtiment recherchent, en quantité et pour diverses fonctions techniques et de gestion de projets, du personnel devant posséder des connaissances et des compétences formelles, solides et variées dans le domaine de la construction et de la rénovation de bâtiments. Ce programme prépare le diplômé à assumer, au sein d'une équipe ou de façon autonome, les tâches de la gestion et de la réalisation de projets de construction de bâtiments. Il couvre deux des trois domaines de qualification des entrepreneurs de la Régie du bâtiment du Québec, soit les domaines techniques et de santé et sécurité, ainsi que de représentation technico-commerciale pour les entreprises manufacturières ou de distribution de produits de bâtiment.

QUE M'OFFRE CETTE FORMATION AU COLLÈGE AHUNTSIC ?

- Vous bénéficiez de notre longue réputation d'excellence d'enseignement dans ce secteur.
- Vous effectuez de nombreux travaux pratiques dans des locaux récemment rénovés et complètement rééquipés d'ordinateurs, de logiciels et d'appareils de laboratoires utilisés dans l'industrie.
- Vous profitez de cours qui répondent aux besoins de l'industrie et dont les contenus sont fréquemment révisés et mis à jour.
- Vous côtoyez une équipe d'enseignants ayant une expérience pratique de l'industrie de la construction.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés peuvent travailler à titre de : surveillant de chantier, commis de chantier, gérant ou chef de chantier ou gérant de projet, estimateur, inspecteur municipal ou d'organismes réglementaires divers.

Les personnes ayant des habiletés en gestion de chantiers, en gestion de projets, en supervision de personnel et en estimation de coûts sont toujours recherchées. En plus des emplois en provenance de l'industrie de la construction résidentielle et commerciale, la demande pour les techniciens en génie civil provient, entre autres, des projets de construction et de maintenance du réseau d'Hydro-Québec et des entreprises du secteur de l'environnement. Grâce à la croissance constante des travaux de construction dans le Grand Montréal au cours des prochaines années, les besoins en main-d'œuvre resteront élevés dans ce domaine.

QUALITÉS ET APTITUDES REQUISES

Le programme attire les gens qui aiment les mathématiques, la physique, le travail à l'ordinateur, tout autant que le travail à l'extérieur. Le spécialiste dans ce domaine possède les qualités suivantes :

- esprit pratique et sens de l'observation sur le terrain ;
- sens de l'organisation et leadership ;
- souci du détail et de la précision ;
- intérêt pour l'utilisation d'outils de calculs et de dessin informatisés ;
- esprit d'initiative et aptitudes à prendre des responsabilités ;
- facilité de communication et capacité d'adaptation aux changements ;
- aptitudes pour les sciences (mathématiques et physique) ;
- intérêt pour la technologie en évolution ;
- goût du travail en plein air.

COMPÉTENCES VISÉES

Les compétences visées pour ce programme sont :

- établir des liens entre les composants et les matériaux et les techniques de la construction ;
- interpréter plans et cahiers des charges de bâtiments ;
- intervenir au regard de la santé et de la sécurité ;
- présenter des soumissions dans le domaine de la construction ou de la réfection de bâtiments ;
- assurer le suivi des travaux de chantier.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

Pour être admissible à un programme conduisant à une AEC, une personne doit satisfaire aux conditions suivantes (R-11, 3.04.1) :

1. Posséder un diplôme d'études secondaires (DES) ou une formation jugée suffisante par le Collège.
 - ET avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire ;
 - OU être visée par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou bénéficiaire d'un programme gouvernemental ;
 - OU avoir poursuivi, pendant une période d'au moins un an, des études postsecondaires échelonnées sur une période d'un an ou plus.
2. Avoir la citoyenneté canadienne, un statut d'immigrant reçu ou tout autre statut reconnu donnant droit d'étudier au Québec.
3. Satisfaire, le cas échéant, à certaines conditions particulières d'admission déterminées par règlement du Collège, dont les trois suivantes :
 - démontrer une connaissance suffisante de la langue française, notamment en réussissant, lorsque la formation jugée suffisante a été réalisée hors Québec ou au Québec dans une autre langue que le français, le test d'admission en français administré par le Collège ;
 - s'inscrire aux cours préalables ou aux cours d'appoint prescrits par le Collège avant de pouvoir s'inscrire aux cours du programme auxquels s'appliquent les cours préalables. Dans certains cas, le Collège pourra autoriser l'étudiant à suivre des cours préalables ou des cours d'appoint en même temps que des cours du programme visé ;
 - avoir obtenu un résultat jugé suffisant par le Collège à la suite d'un test, une entrevue ou un examen.



CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION

Aucune condition particulière

DOCUMENTS REQUIS À L'ADMISSION

Les documents suivants sont exigés au moment de l'admission. Ces documents sont également exigés des personnes qui ont un dossier au Collège Ahuntsic, mais qui n'ont pas fréquenté le Collège depuis l'année 2011.

Étudiant d'origine canadienne né au Québec :

- un certificat de naissance (avec le nom et le prénom des parents);
- le diplôme d'études secondaires ou l'équivalent*;
- le dernier relevé de notes des études secondaires ;
- le dernier relevé de notes des études collégiales et postsecondaires, s'il y a lieu.

Étudiant d'origine canadienne né à l'extérieur du Québec :

- un certificat de naissance (avec le nom et le prénom des parents);
- le diplôme d'études secondaires ou l'équivalent*;
- le dernier relevé de notes des études secondaires;
- le dernier relevé de notes des études collégiales et postsecondaires, s'il y a lieu;
- une preuve qui permet d'établir le statut de résident du Québec.**

Étudiants d'origine étrangère :

- un certificat de naissance traduit en français (avec le nom et le prénom des parents);
- le diplôme d'études secondaires ou l'équivalent*;
- le dernier relevé de notes des études secondaires;
- le dernier relevé de notes des études collégiales et postsecondaires, s'il y a lieu ;
- une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente (carte de citoyenneté recto et verso ou fiche d'immigration IMM 1000, etc);
- preuve de l'obtention du statut de réfugié politique (permis d'études obligatoire pour toute inscription à un programme d'une durée de plus de 6 mois);
- une preuve qui permet d'établir le statut de résident du Québec, au sens du Règlement sur la définition du résident du Québec.**

* L'équivalent du diplôme d'études secondaires correspond à une évaluation comparative des études effectuées hors du Québec délivrée par le ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) : 514 864-9191, www.immigration-quebec.gouv.qc.ca. Cette équivalence peut aussi être établie par le Collège Ahuntsic.

** Pour se qualifier en tant que résident du Québec, l'étudiant peut fournir l'une ou l'autre des preuves suivantes (dans certains cas, plus d'un document sont requis):

- une preuve qu'il est détenteur d'un certificat de sélection du Québec;
- une preuve qu'il est actuellement bénéficiaire d'aide financière (prêts et bourses);
- une preuve qu'il a déjà bénéficié de l'aide financière (prêts et bourses) depuis moins d'un an;
- une preuve qu'un de ses parents ou que son répondant réside actuellement au Québec (Note : la carte d'assurance-maladie valide du parent (père ou mère) est suffisante pour démontrer la résidence au Québec de l'étudiant);
- une preuve qu'il résidait au Québec au cours des derniers 12 mois sans être aux études à temps plein (Note : sous certaines conditions, la carte d'assurance-maladie valide de l'étudiant est suffisante pour démontrer sa résidence au Québec).

GRILLE DE COURS

Répartition des cours de formation spécifique selon le cheminement prévu

Périodes/semaine
Travail personnel
Labo/Stage
Cours théorique

221-112-AH	Gestion de chantiers de construction	2-2-2
221-159-AH	Construction	2-2-2
221-160-AH	Composants de bâtiments et matériaux	2-1-2
221-161-AH	Sols, granulats et béton	3-1-2
221-162-AH	Structure de bâtiment	2-2-2
221-163-AH	Cahiers des charges et devis	2-1-2
221-164-AH	Estimation et soumission de projets de bâtiments ...	2-2-2
242-116-AH	Lecture de plans	1-2-1
311-100-AH	Santé sécurité sur les chantiers de construction	2-1-1

POUR EN SAVOIR PLUS
fc.collegeahuntsic.qc.ca

DESCRIPTION DES COURS

Légende des préalables

- CR Corequis :** Vous devez suivre le cours avant ou en même temps que le cours concerné.
- PA Préalable absolu :** Vous devez avoir suivi et réussi le cours préalable.
- PR Préalable relatif :** Vous devez avoir suivi le cours préalable et avoir obtenu la note d'au moins 50 %.

221-112-AH GESTION DE CHANTIERS DE CONSTRUCTION 2-2-2 2,00 unités

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours vise, premièrement, à rendre l'étudiant apte, dès le début de sa carrière, à exécuter, sous supervision, des tâches de suivi et de contrôle administratif, de surveillance, ainsi que de contrôle technique de chantiers de construction. Deuxièmement, ce cours donne à l'étudiant les connaissances de base le préparant à assumer progressivement, de façon autonome, des tâches et des responsabilités, relevant de la gestion de projets. Vu l'importance de l'imposant cadre réglementaire de la construction et la nécessité de le respecter, le cours vise également à développer chez l'étudiant des savoirs et savoir-faire d'identification, de consultation et d'interprétation des principales lois et règlements pertinents, et les attitudes de prudence et de respect requises dans ce domaine.

À la fin de ce cours, l'étudiant est en mesure : d'interpréter l'application juste des clauses des cahiers des charges, des exigences des lois et règlements applicables et des rôles, responsabilités et prises de décisions des intervenants dans les processus de réalisation, ainsi que la gestion de projets et de chantiers ; de décrire de façon précise les étapes, les procédures, les saines pratiques, les documents, leur contenu, leur usage, les outils, les tâches et gestes, les attitudes, les implications des situations de la gestion technique et administrative de projets.

Ce cours demande à l'étudiant d'acquérir la connaissance de modèles des processus de gestion de projets et de chantiers, ainsi que des savoirs, savoir-être et savoir-faire se rapportant aux différentes tâches administratives et techniques de ce domaine. L'étudiant doit acquérir des notions pratiques sur : les étapes de planification et de réalisation d'un projet ; le partage des rôles et des responsabilités entre les intervenants ; les pratiques et les règles de conduite, d'éthique et de relations du milieu ; l'analyse et l'application des charges contractuelles ; les échanges, les gestes à poser, les documents à produire, les décisions à prendre à chaque étape au cours de la réalisation d'un projet, de sa planification à sa fermeture après livraison ; les nombreuses lois et règlements à consulter et à respecter ; les outils de gestion spécifiques tels que calendrier, assurance qualité, etc. Une attention particulière est apportée à développer les notions et les applications pratiques relevant des tâches habituelles des technologues en génie civil.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, l'étudiant, par son attention et son écoute active des présentations, la prise de notes, la référence aux informations de ses notes de cours et, par des questions, acquiert un premier niveau de connaissance et de compréhension des notions.

Au laboratoire, l'étudiant analyse des documents de l'industrie et des dossiers de projets tels que formulaires, rapports, contrats, procès-verbaux, correspondance. Il consulte les lois et les règlements. Il exécute des exercices, procède à une recherche sur un des thèmes du cours, produit un rapport écrit sur ce thème et en présente le contenu au groupe.

Par son travail d'étude personnel des notions exposées aux notes de cours et des documents de l'industrie inclus à leurs annexes, l'étudiant approfondit sa maîtrise des objets du cours. L'étudiant est appelé à compléter aussi des exercices et le rapport de recherche entrepris en laboratoire.

221-159-AH CONSTRUCTION 2-2-2 2,00 unités

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours porte sur des connaissances technologiques et réglementaires techniques fondamentales et applicables à tous bâtiments neufs et à des interventions de rénovation : principes et considérations relatives aux sites, au sol, aux fondations, aux composants structuraux de planchers, murs et toits, aux traitements thermiques, hygrométriques, d'étanchéité à l'air, de qualité de l'air, de la ventilation et de l'acoustique.

À la fin de ce cours, l'étudiant est en mesure d'utiliser la terminologie propre et spécifique au domaine, d'identifier et de décrire les caractéristiques, comportements et spécifications des matériaux, des composants, des méthodes d'installation et des assemblages, de même que les procédures d'inspection et les exigences applicables de la réglementation technique (codes et normes) pour les problématiques et systèmes de construction traités par le cours.

Les connaissances technologiques et réglementaires fondamentales et transférables du cours sont appliquées à la technologie de la construction de petits bâtiments à ossature de bois résidentielle et commerciale légère conformément à la partie 9 du Code de Construction du Québec (CCQ) et du Code national du bâtiment (CNB).

À la fin de ce cours, l'étudiant est en mesure d'appliquer les savoirs technologiques et réglementaires du cours à ce type de bâtiment (choisir les matériaux avec leurs spécifications appropriées pour les différents composants du bâtiment, à décrire les assemblages et compositions correctement et les précautions et contrôle de qualité pour ces éléments, à établir des croquis et le dimensionnement de composants à l'aide de tableaux et de consignes des codes).

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Durant les périodes de théorie et d'étude de cas en laboratoire, l'étudiant suit les explications, prend des notes complémentaires au matériel de cours et interagit avec l'enseignant de façon constructive.

Durant les travaux de laboratoire, l'étudiant solutionne des cas et mises en situation types, produit des croquis, établit les spécifications de composants à partir de paramètres fixés par l'enseignant et de ses documents de référence. L'étudiant peut aussi avoir à produire une recherche écrite sur des matériaux ou techniques de construction et à faire une présentation au groupe.

Comme travail personnel, l'étudiant revoit les documents de cours et ses notes, se prépare aux évaluations, complète les travaux entrepris en laboratoire et sa recherche s'il y a lieu.

221-160-AH COMPOSANTS DE BÂTIMENTS ET MATÉRIAUX 2-1-2 1,66 unités

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours porte sur les technologies et matériaux existants pour la réalisation des divers composants des bâtiments en mettant principalement l'accent sur ceux employés dans les bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels en structure d'acier, maçonnerie et béton armé (le gros bâtiment ; le petit bâtiment étant objet d'étude et d'application dans le cours Construction).

Le cours fait le tour descriptif des principales compositions et solutions répandues et bien connues pour les enveloppes souterraines (sous-sols), verticales (murs) et horizontales (toitures), les planchers, les cloisons (systèmes intérieurs), les finis et les circulations (escaliers, issues...) en présentant la terminologie, leurs caractéristiques, avantages, limites, bonnes conditions d'application, spécifications des éléments, coupes et assemblages (dessins types), exigences réglementaires à respecter (incendie, acoustiques, structurales...) et points clés de contrôle de la conformité (qualité, inspection).

À la fin de ce cours, l'étudiant est en mesure de décrire les systèmes, composants et solutions répandues dans les types de constructions visés et sur les thèmes traités par le cours.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Durant les périodes de théorie et d'étude de cas en laboratoire, l'étudiant suit les explications, prend des notes complémentaires au matériel de cours et interagit avec l'enseignant de façon constructive.

Durant les travaux de laboratoire, l'étudiant solutionne des cas types, produit des croquis, établit les spécifications de composants à partir de paramètres fixés par l'enseignant et de ses documents de référence. L'étudiant peut aussi avoir à produire une recherche écrite sur des matériaux ou techniques de construction et à faire une présentation au groupe.

Comme travail personnel, l'étudiant revoit les documents de cours et ses notes, se prépare aux évaluations, complète les travaux entrepris en laboratoire et sa recherche s'il y a lieu.

221-161-AH SOLS, GRANULATS ET BÉTON

3-1-2
2,00 unités

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours vise à ce que l'étudiant s'approprie des connaissances de base relatives aux propriétés, comportements, caractéristiques, utilisations appropriées et précautions reconnues, et pratiques de base de contrôle de la qualité pour ces trois matériaux d'usage général en construction. L'étudiant pourra décrire ces éléments et la façon d'utiliser ces trois matériaux dans toutes les situations.

Les principaux éléments du contenu sont:

- pour les sols: l'identification des types, la classification, leurs propriétés, la granulométrie, les effets des vides, de l'eau, de la compacité, la capacité portante, la compaction, la percolation, la gélivité, le tassement, le gonflement;
- pour les granulats: la granulométrie, les types, leurs propriétés et usages, la dureté, la stabilité chimique, la pyrite, les qualités commerciales (MTQ, MUN,DB), les traitements au chantier (compaction, usage de membranes géotextiles, etc.);
- pour le béton: les constituants (granulats gros et fins, ciment, eau), les types de ciment et de béton, leurs propriétés et usages, la composition des mélanges (proportion des constituants), les paramètres influençant les propriétés et performances du béton, les précautions de transport, mise en place et cure et les facteurs de dégradation ou de mauvaise qualité, rapport eau/ciment, température de mise en place, hauteur de chute, serrage, durée de transport et mise en place, réactions chimiques des granulats, maintien de l'humidité et période de maturation, les adjuvants;
- et pour les trois matériaux les essais de qualité au chantier et en laboratoire les plus répandus: identification, usage, matériels, procédure générale, résultats qu'on en tire avec démonstration et exécution pour certains des plus usuels.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Durant les périodes de théorie et d'étude de cas en laboratoire, l'étudiant suit les explications, prend des notes complémentaires au matériel de cours et interagit avec l'enseignant de façon constructive.

Durant les laboratoires, l'étudiant prend des notes sur des essais faits par l'enseignant ou sur les essais qu'il peut avoir à réaliser en équipe au laboratoire de matériaux ou sur des vidéos présentant les techniques de mise en place.

Comme travail personnel, l'étudiant revoit ses documents de cours et ses notes, se prépare aux évaluations, complète les travaux entrepris en laboratoire et sa recherche s'il y a lieu.

221-162-AH STRUCTURE DE BÂTIMENT

2-2-2
2,00 unités

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours vise à ce que l'étudiant s'approprie des connaissances relatives à la classification et au domaine d'application des types de structures d'usage répandu en bois, acier et béton armé dans le bâtiment résidentiel et commercial léger, à l'identification, au rôle, et au comportement des éléments et matériaux de ces divers types de structures, aux conditions de chargement et types d'efforts fréquemment rencontrés, à l'utilisation d'abaques et de tableaux précalculés pour dimensionner des éléments simples (solives, poutres, poteaux, linteaux) pour des structures en bois et des éléments d'acier utilisés dans la construction résidentielle ou légère commerciale, aux précautions et règles généralement recommandées et reconnues pour une bonne exécution (exemples: vérification des matériaux, stabilité pendant l'érection, surcharges à éviter, cycle du montage, bonne mise en place des matériaux, protection de l'ouvrage pendant la construction, conditions climatiques, inspections à faire, les percements autorisés, etc.).

Les structures abordées sont les structures en bois à colombages et solives pleines, les éléments en poutrelles ajourées, en TTS, les poutres composées, pleines et les poteaux, les poutres en bois recomposés (Parallam), les éléments en acier utilisés dans la construction résidentielle ou commerciale légère et pour les bâtiments plus lourds, les structures d'acier et de béton armé d'usage répandu (mais sans dimensionnement; description des types, applications, éléments composants et leur rôle, comportements et particulièrement des précautions et principes d'exécution de base).

À la fin de ce cours, l'étudiant sera en mesure de décrire et de caractériser les éléments couverts par le cours pour les trois familles de matériaux de structure.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

L'étudiant acquiert des notions théoriques sur le sujet en suivant les présentations de l'enseignant, par l'étude de notes de cours et la consultation de documents de référence (tableaux et prescriptions tirés de codes, de guides d'utilisation et de documentation des manufacturiers), l'étudiant intègre les connaissances de base du cours.

Durant les travaux de laboratoire, l'étudiant, avec son groupe s'il y a lieu, ou seul ou en équipe, analyse des cas types à partir de plans et de mises en situation menant à l'identification d'éléments de structures, à la description des cas de chargement et des comportements, au dimensionnement d'éléments simples, à la description de précautions d'exécution, ou assiste à des présentations de documents audiovisuels présentant des produits et des opérations de chantier.

Comme travail personnel, l'étudiant étudie ses documents de cours et ses notes, se prépare aux évaluations, complète les travaux entrepris en laboratoire et sa recherche s'il y a lieu.

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Le cours s'organise autour des cahiers des charges générales et des devis techniques des projets de bâtiments commerciaux.

Il permet à l'étudiant de rechercher efficacement de l'information spécifique à diverses tâches, de lire les clauses et d'interpréter correctement leur sens et de déterminer les actions à prendre en conséquence.

Le cours porte sur : la terminologie du domaine, les systèmes et règles de classification et de présentation reconnus, les sources d'information utilisées pour leur préparation et liées à leur utilisation, les transactions et relations entre participants aux projets qui découlent des clauses générales et les pratiques de gestion de projet appropriées, l'utilisation des clauses techniques des devis, les liens entre les dessins et devis, le système des normes utilisées abondamment dans le devis.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Durant les périodes de théorie et d'étude de cas en laboratoire, l'étudiant suit les explications, prend des notes complémentaires au matériel de cours et interagit avec l'enseignant de façon constructive.

Au cours des travaux de laboratoire, l'étudiant solutionne des cas types d'utilisation des charges générales dans la gestion de projets, consulte et recherche des informations précises dans les charges générales et devis techniques, et fait le lien entre des dessins de projet et le devis.

Comme travail personnel, l'étudiant étudie ses documents de cours et ses notes, se prépare aux évaluations, complète les travaux entrepris en laboratoire et ses recherches s'il y a lieu.

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours prépare directement à la fonction d'estimateur dans une entreprise de construction. Il fait appel à des connaissances générales de base présentes dans l'ensemble du programme ou acquises par une expérience personnelle de base de la construction.

Les objectifs du cours visent l'estimation méthodique des coûts de construction ou de réfection, soit calculer les quantités précises de matériaux et leur coût, déterminer les besoins en main-d'œuvre et la durée des travaux, établir le coût des équipements utilisés et les frais de chantier et produire un rapport d'estimation.

Le contenu du cours traite du processus d'appel d'offres et contractuel, des formes d'estimation, de la méthode de préparation d'une soumission, des étapes préliminaires, des techniques pour le relevé des quantités, de l'établissement des coûts unitaires, des sources d'information spécifiques au domaine, des soumissions des sous-traitants, des frais indirects, du profit et de la fermeture de la soumission en se concentrant sur les pratiques et leurs applications propres au secteur du bâtiment.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

L'étudiant acquiert les notions théoriques de base par l'écoute active, la prise de notes et l'étude de documents de l'industrie présentés par l'enseignant.

Au laboratoire, l'étudiant solutionne des problèmes d'estimation, prépare des estimations complètes à partir d'une série de plans et à l'aide d'un logiciel d'estimation ou d'un chiffrier.

Le travail personnel permet de réviser la matière et de compléter les laboratoires. Il peut comprendre des recherches sur le coût des matériaux et les coûts de main-d'œuvre.

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Le cours s'organise autour de jeux de dessins de projets de construction. Il permet à l'étudiant d'interpréter les dessins de bâtiments résidentiels et commerciaux.

L'étudiant utilise le langage graphique normalisé des dessins de construction et établit les liens entre les différentes vues d'un projet de construction. Il fait la lecture des plans d'un projet pour aller chercher des informations techniques. L'étudiant établit les liens concrets qui existent entre les plans et devis émis par les différents professionnels concernés par le projet. Il est apte à identifier des modifications requises à l'un ou à l'autre des dessins dans les cas où il constate des omissions ou des erreurs.

L'étudiant prévoit les effets et la portée que peuvent avoir ces modifications sur les autres documents du projet. Il est en mesure de coordonner les plans et les devis fournis par les différents professionnels travaillant au projet.

Contenu de ce cours : présentation des notions de plans de construction (architecture, structure, mécanique, électricité, travaux publics), langage graphique normalisé ; échelles normalisées de dessin et systèmes de mesure (métrique, impérial) ; lecture des plans et devis d'une construction ; approches professionnelles liées au plans ; effets et conséquences de la modification d'un dessin sur la documentation connexe, actions à entreprendre.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, l'étudiant suit la présentation magistrale faite par l'enseignant, note les éléments importants et participe au cours en discutant des notions théoriques exposées.

Au laboratoire, en équipe, il effectue des exercices de lecture de plans de bâtiments pour intégrer et appliquer les notions préalablement exposées par l'enseignant.

Hors classe, l'étudiant étudie la matière vue dans ses cours et complète des exercices au besoin.

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours vise à mettre en lumière tous les aspects touchant la santé et la sécurité en milieu de travail afin que l'étudiant soit en mesure de prévenir les accidents de travail, de reconnaître les situations dangereuses, d'évaluer les conséquences et d'agir convenablement à l'occasion d'un accident. Le cours invite à réfléchir et à adopter une attitude propre à favoriser sa sécurité et celle d'autrui.

L'étudiant reconnaît les responsabilités des intervenants d'un milieu de travail, il manipule et interprète les différentes sources d'information ainsi que les lois, les règlements et les normes en matière de santé et sécurité au travail. Il est apte à agir à l'occasion d'un accident de travail et à rédiger un rapport d'accident. Il peut élaborer un programme de prévention et en faire une utilisation judicieuse. Il est également apte à analyser les conditions d'un milieu de travail, à y relever les sources potentielles de danger et à évaluer la gravité des conséquences possibles.

La majeure partie du cours porte sur les modules proposés par l'Association paritaire pour la santé et sécurité du travail pour le secteur de la construction et touche plus précisément le secteur de la construction. À ces modules s'ajoutent les statistiques et les coûts relatifs aux accidents de travail, le stress, l'ergonomie, l'élaboration d'un programme de prévention, le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

L'étudiant complète l'information reçue en classe en prenant des notes durant les exposés ou les projections de films.

Comme travaux pratiques, il répond à des questionnaires, participe aux discussions, consulte la documentation appropriée et rédige des rapports d'incidents et d'accidents.

CollègeAhuntsic

9155, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Y8
514 389.5921 • 1 866 389.5921 • poste 2222
Télécopieur: 514 389.4554



fc.collegeahuntsic.qc.ca

